



No de résolution  
ou annotation

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 10 juillet 2017 en la Salle Adolphe-Leduc, et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Gérald Ranger  
M. le conseiller Éric Pinard  
M. le conseiller Jacques Laberge  
Mme la conseillère Johanne Dutil

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire suppléant Léon Leclerc

Est également présent : M. Dale Stewart, directeur général et secrétaire-trésorier

**OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Monsieur le maire suppléant constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 heures.

2017-07-104

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil  
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

**QUE la Ville de Léry :**

- Accepte l'ordre du jour de cette séance sans modification.

Adoptée à l'unanimité

2017-07-105

**ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL**

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 juin 2017 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger  
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

**QUE la Ville de Léry :**

- Approuve tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 juin 2017.

Adoptée à l'unanimité

**CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2017-07-106

**DÉPÔT ET PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE  
TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

Madame Anouk Germain, CPA auditrice, CA, de Chiasson Gauvreau, présente les états financiers et le rapport de l'auditeur indépendant au 31 décembre 2016.

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil  
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

**QUE la Ville de Léry :**

- Accepte le dépôt des états financiers et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité



2017-07-107  
No de résolution  
ou annotation

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)

### **RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES VÉRIFICATEURS POUR 2017**

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de nommer les vérificateurs pour cette année ;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Chiasson, Gauvreau, agit comme vérificateurs depuis plusieurs années et fournit des services de qualité ;

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil  
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

**QUE la Ville de Léry :**

- Mandate les vérificateurs Chiasson, Gauvreau pour la vérification des états financiers de la Ville de Léry pour 2017.

Adoptée à l'unanimité

### **RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 JUIN 2017**

Le Conseil municipal prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport budgétaire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 30 juin 2017.

#### **RECETTES**

Les recettes totalisent 3 325 710 \$ soit 78 % du budget total.

Utilisation de la marge de crédit/règlement d'emprunt en 2017 – 0 \$.

#### ➤ **PERCEPTION DES TAXES**

##### **TAXES 2017**

Foncieres, INR, eau, eaux usées, dette, ordures : 1 326 125 \$ soit 41,9 % sur un global de 3 161 976 \$.

##### **ARRÉRAGES DE TAXES**

Année 2016 (solde) 61 637 \$ foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures  
Autres années (solde) 10 119 \$

#### **DÉPENSES**

Les dépenses d'opération s'établissent à 1 912 668 \$, soit 45 % du budget, réparties ainsi :

Administration	43 %	Urbanisme	54 %
Sécurité publique	61 %	Loisirs et culture	52 %
Transport	62 %	Frais de financement	29 %
Hygiène du milieu	50 %	CMM	92 %

Les dépenses d'investissement en 2017 s'établissent à 50 952 \$.

2017-07-108

### **PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT**

Dépôt du rapport sur les engagements financiers et factures à payer au 30 juin 2017 au montant de 206 272,54 \$.

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger  
Appuyé par M. le conseiller Jacques Laberge

**QUE la Ville de Léry :**

- Approuve ces engagements financiers et factures à payer qui totalisent la somme de 206 272,54 \$ pour le mois de juin 2017.

Adoptée à l'unanimité

#### **RESSOURCES HUMAINES**

Aucun dossier



No de résolution  
ou annotation

2017-07-109

## RÈGLEMENTS

Aucun règlement

## URBANISME – VOIRIE

### RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – LOT 5 141 093 (26, RUE DU PARC-TISSEUR)

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

**CONSIDÉRANT QU'** une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 6 juin 2017 ;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée avec quelques conditions ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard  
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

#### **QUE la Ville de Léry :**

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant deux constructions neuves sises sur le lot 5 141 093, rue du Parc-Tisseur, en la Ville de Léry, le tout en respectant les conditions suivantes élaborées par le Comité consultatif d'urbanisme :
  - Intégrer un fin carrelage dans certaines fenêtres en façade.
  - Ajouter deux colonnes afin de supporter le faux toit projeté sur une partie de la façade principale.
  - Intégrer une base en maçonnerie aux colonnes supportant les corniches des entrées du côté de chacun des bâtiments.
  - Planifier des interventions permettant une bonne gestion des eaux de ruissellement.

Adoptée à l'unanimité

2017-07-110

### RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – LOT 5 141 094 (28, RUE DU PARC-TISSEUR)

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

**CONSIDÉRANT QU'** une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 8 juin 2017 ;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée avec une condition ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Laberge  
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

#### **QUE la Ville de Léry :**

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant deux constructions neuves sises sur le lot 5 141 093, rue du Parc-Tisseur, en la Ville de Léry, le tout en respectant la condition suivante élaborée par le Comité consultatif d'urbanisme :
  - Planifier des interventions permettant une bonne gestion des eaux de ruissellement.

Adoptée à l'unanimité



2017-07-111  
No de résolution  
ou annotation

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 360, CHEMIN DU LAC-SAINT-LOUIS**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

**CONSIDÉRANT QU'** une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 15 juin 2017 ;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée avec une condition ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Laberge  
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

**QUE la Ville de Léry :**

➤ Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant la rénovation (toiture) du bâtiment sis au 360, chemin du Lac-Saint-Louis, en la Ville de Léry, le tout en respectant la condition suivante élaborée par le Comité consultatif d'urbanisme :

- Reproduire les baguettes et la courbe de la toiture actuelle.

Adoptée à l'unanimité

**ENGAGEMENTS DE CRÉDITS**

2017-07-112

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE (SECTION TRAVAUX PUBLICS ET CASERNE)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Léry a demandé des soumissions par voie d'invitation auprès de deux entrepreneurs de la région pour la réalisation de travaux de réfection de la toiture de l'hôtel de ville (section travaux publics et caserne) ;

**CONSIDÉRANT** les soumissions déposées, à savoir :

Les Couvreur Dubuc Inc.	31 400 \$
Toitures Trois Étoiles	43 592 \$

**CONSIDÉRANT QUE** l'analyse des soumissions démontre que la proposition de « Les Couvreur Dubuc Inc. » s'avère être la plus basse conforme ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard  
Appuyé par M. le conseiller Jacques Laberge

**QUE la Ville de Léry :**

➤ Adjuge à la compagnie Les Couvreur Dubuc Inc. le contrat pour la réalisation de travaux de réfection de la toiture de l'hôtel de ville (section travaux publics et caserne) au montant de 31 400 \$, taxes en sus, selon la soumission déposée ;

➤ Autorise le paiement des coûts nets des taxes à même le fonds de roulement, remboursable en cinq versements égaux annuels à partir de 2018.

Adoptée à l'unanimité



2017-07-113  
No de résolution  
ou annotation

**ADJUDICATION DU CONTRAT RELATIF À L'INSTALLATION DE DOS D'ÂNE PERMANENTS (11)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Léry a demandé une soumission auprès d'un entrepreneur de la région pour la réalisation de travaux d'installation de dos d'âne permanents (11) ;

**CONSIDÉRANT QU'** à la suite d'une demande de soumission auprès d'un entrepreneur aux fins de réaliser ces travaux, une soumission a été déposée, à savoir :

Les Pavages J.M. Beaulieu 9 150 \$

**CONSIDÉRANT QUE** l'analyse de la soumission démontre que la proposition de Les Pavages J.M. Beaulieu s'avère être conforme ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard  
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

**QUE la Ville de Léry :**

- Adjuge à la compagnie Les Pavages J.M. Beaulieu le contrat pour la réalisation de travaux d'installation de dos d'âne permanents (11) au montant de 9 150 \$, taxes en sus, selon la soumission déposée ;
- Autorise le paiement des coûts nets des taxes à même le fonds de roulement, remboursable en trois versements égaux annuels à partir de 2018.

Adoptée à l'unanimité

2017-07-114

**PG SOLUTIONS – BANQUE DES SERVICES PRÉPAYÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Léry utilise des logiciels de PG Solutions ;

**CONSIDÉRANT QUE** PG Solutions offre l'achat d'une banque de services prépayés ;

**CONSIDÉRANT QU'** une offre promotionnelle permet de profiter d'un pourcentage supplémentaire, selon la valeur de la banque de services choisie, qui s'ajoute gratuitement à celle achetée ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard  
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

**QUE la Ville de Léry :**

- Fasse l'achat d'une banque de services prépayés d'une valeur de 5 000 \$ plus taxes. La promotion de PG Solutions permet à la Ville de Léry d'obtenir 880 \$ supplémentaires, soit 15 %, pour un total de 5 880 \$.
- Autorise le paiement des coûts à même les fonds prévus au budget.

Adoptée à l'unanimité

**AUTRES DOSSIERS**

2017-07-115

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'UN ORGANISME**

**CONSIDÉRANT** l'étude faite par le Conseil municipal de la demande de reconnaissance d'un organisme reçue le 9 juillet 2017 de « DéPhy-moi Signature Inc. » ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger  
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard



No de résolution  
ou annotation

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)

#### **QUE la Ville de Léry :**

- » Désigne l'organisme « DéPhy-moi Signature Inc. » comme organisme reconnu par la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

#### **ORGANISATION PARA-MUNICIPALE**

##### **MRC DE ROUSSILLON**

Aucune information

##### **CITSO**

Aucune information

##### **TRANSPORTS ACCÈS INC.**

Aucune information

#### **INFORMATION AUX CITOYENS**

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal aura lieu le lundi 14 août 2017.

La deuxième échéance pour le compte de taxes municipales 2017 est le lundi 17 juillet 2017.

Le service de collecte de branches (déchetage) a débuté le mardi 2 mai 2017 et se poursuivra le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> mardis de chaque mois jusqu'au 7 novembre 2017 (exception 17 octobre 2017).

La collecte spéciale printanière pour les résidus verts est terminée. Nous invitons maintenant les citoyens à promouvoir l'herbicyclage.

Afin d'améliorer la prévention en sécurité incendie, le Service de sécurité incendie de la Ville de Léry effectue des visites de prévention dans les résidences et commerces sur son territoire. À cet effet, il recueillera certaines données et vérifiera entre autres, les avertisseurs de fumée, les extincteurs, les systèmes de chauffage, etc. Il est à noter que le pompier sera vêtu de son uniforme et aura une carte d'identité du Service de sécurité incendie de la Ville de Léry.

#### **Concerts Léry sur le Lac :**

Dimanche, 30 juillet 2017 – Les voix

Dimanche, 17 septembre 2017 – Orgues et harpes

14 heures à l'église Notre-Dame-de-Léry - 25 \$ billet individuel

#### **Concert Léry sur le Quai :**

Samedi, 5 août 2017 – Broadway et Hollywood

19 heures au quai municipal - Gratuit

Une exposition de motos fabriquées par le commerce local Classic Steel aura lieu le samedi 12 août 2017 au quai municipal de 11 heures à 17 heures. Si pluie, l'évènement est remis au lendemain.

Ligue de Balle molle de Léry - La saison a débuté le mardi 18 avril 2017. Venez encourager les joueurs au Parc Multifonctionnel (rue de la Gare) tous les mardis et jeudis de 18 h 30 à 22 heures.

L'Association des Loisirs de Léry – La ligue de balle molle pour les 6 à 14 ans a débuté. Venez encourager les jeunes joueurs au Parc Multifonctionnel (rue de la Gare) tous les lundis de 18 heures à 20 h 15.

Le Festi-Léry 2017 (Fête Irlandaise) a eu lieu le samedi 8 juillet 2017 au Club Nautique Woodlands. La Ville de Léry désire remercier les organisateurs, les bénévoles, les commanditaires ainsi que les nombreux participants (plus de 400 personnes).

Le Club Nautique Woodlands est accessible aux citoyens de la Ville de Léry les soirées de la semaine de 17 heures à 20 heures et les fins de semaine de midi à 20 heures. Si la température est trop froide (moins de 22 degrés Celsius) ou s'il y a de la pluie, la piscine sera fermée et il n'y aura aucun accès au terrain.



No de résolution  
ou annotation

La Ville offre un programme d'achat regroupé du pesticide TreeAzin (homologué au Canada contre l'agrite du frêne) permettant une baisse du coût de traitement des frênes. Les citoyens intéressés devront s'engager à effectuer le traitement en signant un deuxième formulaire, accompagné du paiement, avant la date limite qui a été prolongé au 14 juillet 2017, sans quoi les arbres ne seront pas traités à l'intérieur du contrat d'appel d'offres.

### COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS (ÈRE)

M. le conseiller Éric Pinard indique que le Conseil municipal continue de travailler sur le programme particulier d'urbanisme du cœur de la Ville de Léry ainsi que les règlements y afférents. Il mentionne qu'il suit de près le haut niveau historique du Lac-Saint-Louis en cette période de l'année.

M. le conseiller Jacques Laberge remercie les citoyens qui ont assisté au Festi-Léry 2017. Il réitère son appui concernant la Phase II du projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie.

M. le maire suppléant Léon Leclerc remercie les organisateurs, les bénévoles, les commanditaires ainsi que les nombreux participants du Festi-Léry 2017.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire suppléant invite les personnes présentes à poser leurs questions sur tout sujet.

Un groupe de citoyens concerné dépose une pétition de 55 noms relativement à un possible projet de développement résidentiel en prolongement de la rue du Parc-Burgoyne.

Les questions portent sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 (compensations des gouvernements, taxation du Club nautique Woodlands, les transferts et les paiements de la dette en lien avec le projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie – Phase I ainsi que sur le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018), le suivi de l'étude de faisabilité par SNC-Lavalin Inc. relativement à la reconfiguration des étangs aérés existants, le ruissellement de l'eau pluviale et de l'eau d'une pompe de puisard d'un voisin sur le terrain d'un citoyen, la consultation des citoyens limitrophes avant la tenue d'activités communautaires sur le quai municipal, le stationnement de nuit dans le stationnement municipal de la rue de la Gare, les travaux pour le remplacement d'un poteau au Parc multifonctionnel, la disponibilité des états financiers du Club nautique Woodlands, la possibilité de la tenue d'un référendum ou d'un sondage en même temps que les élections municipales en novembre 2017, le possible achat du Club nautique Woodlands par la Ville de Léry, la collecte printanière des résidus verts, le programme particulier d'urbanisme du cœur de la Ville de Léry ainsi que sur le projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie – Phase II (demande de financement et échéancier).

2017-07-116

### LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil, appuyé par M. le conseiller Jacques Laberge, que la présente séance soit et est levée ; il est 21 h 23.

Adoptée à l'unanimité

MAIRE SUPPLÉANT

DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER